

FICHE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux nous accompagnent en permanence, que ce soit en tant qu'athlète, entraîneur, parent ou dans une fonction au sein d'une société, nous y sommes tous confrontés quotidiennement. Le monde des réseaux sociaux comporte de grandes occasions mais également certains défis. Cette fiche d'information a pour but de vous montrer vos droits et devoirs dans l'utilisation des réseaux sociaux et de vous permettre de les utiliser avec assurance.

REMARQUE : LA THÉMATIQUE DES RÉSEAUX SOCIAUX ÉTANT TRÈS VASTE ET COMPLEXE, CETTE FICHE D'INFORMATION ENTEND SERVIR EN PREMIER LIEU À LA SENSIBILISATION ET À DONNER UN APERÇU SOMMAIRE. ELLE NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME EXHAUSTIVE.

// CHANCES ET DÉFIS

1 Vous en tant qu'athlète



Soigner son image

Les réseaux vous permettent de tenir vos amis, votre famille et vos fans au courant. Images, vidéos et stories créent de la proximité et donnent un aperçu de votre vie d'athlète. Par votre présence sur les réseaux sociaux, vous pouvez en outre contribuer de manière décisive à déterminer l'image que les autres ont de vous en tant qu'athlète.

Soyez un.e ambassadeur.ice

En tant qu'athlète vous représentez toujours votre sport, votre équipe et votre cadre. Vous êtes donc également un.e influenceur.se. Vivez les valeurs olympiques – respect, amitié et excellence – également en ligne.

Montrez-vous aux sponsors potentiels

Les sponsors et donateurs sont attirés par les athlètes qui utilisent les réseaux sociaux et ont un grand nombre de followers et de likes. Ils aiment tout particulièrement les enregistrements et vidéos en direct qui vous montrent tels que vous êtes, plein.e.s d'humour et à la personnalité agréable. Attention cependant à rester vous-même et à ne pas faire semblant.

Les athlètes jouent un rôle de modèle durant leur temps libre également. Réfléchissez bien à ce que vous souhaitez montrer à vos fans et followers. Avant de vous exprimer,

réfléchissez bien à l'impact que cela peut avoir sur votre carrière et votre image publique. Vous ne pouvez pas exclure d'être mal compris.e. Sachez qu'internet n'oublie jamais ; ce qui est public le reste.

2 Gérer les louanges et les critiques



Les commentaires et les likes encourageants peuvent être une source de motivation supplémentaire. Soutenez également les autres athlètes avec des commentaires positifs. Sachez que les réactions sportives sont en premier lieu du ressort de vos entraîneurs et de vos coaches en tant qu'experts et non du public.

Vous n'avez pas à répondre aux commentaires négatifs, et vous pouvez les supprimer à tout moment. Les **shitstorms** – c'est-à-dire les critiques négatives en masse à ton encontre, à celle de ton équipe ou de ta fédération sportive – sont fréquentes sur les réseaux sociaux. Gardez la tête froide et demandez un soutien auprès de votre entraîneur ou auprès de la Fédération suisse de gymnastique (FSG) sous marketing@stv-fsg.ch.

Cf. « Gérer le cyberharcèlement et le harcèlement obsessionnel sur les réseaux sociaux »

3 Ressources temporelles



Economisez du temps, de l'argent et de l'énergie en exploitant les avantages des réseaux sociaux. Avec des compétences simples et l'utilisation d'outils appropriés, vous parviendrez à gérer facilement votre profil. Fixez-vous toutefois au départ des objectifs concrets quant à ce que vous voulez atteindre avec votre profil sur les réseaux sociaux. Vous saurez ainsi à quoi vous en tenir.

Garder à jour ses profils sur les réseaux sociaux est très énergivore et le temps vous manque parfois pour vous entraîner, pour vous distraire ou pour récupérer. Une bonne planification des réseaux sociaux est nécessaire si vous ne voulez pas vous laisser distraire de vos objectifs sportifs.

// DROITS ET OBLIGATIONS

4 Publication de photos et de vidéos



Pour tous les groupes cibles

Pour protéger les gymnastes, la FSG s'efforce de ne pas publier ni transmettre de photos suggestives ou autrement délicates sur le plan éthique. Conformez-vous donc au Manuel FSG sur les photos.

Cf. « [Manuel sur les photos](#) »

Pour vous en tant qu'athlète

Vous avez le droit de décider par vous-même si une photo/vidéo de vous doit être publiée. Faites savoir à votre société si vous voulez apparaître sur les photos publiées sur les réseaux sociaux. Si une photo ou une vidéo a été publiée sans votre accord, vous pouvez en informer votre société qui sera alors tenue de supprimer immédiatement l'enregistrement. En outre, il est important de publier uniquement des photos et des vidéos de personnes ayant donné leur accord. C'est pourquoi il est préférable de se renseigner au préalable.

Pour vous en tant qu'entraîneur

Chaque athlète a le droit de décider si une photo ou une vidéo de lui/d'elle peut être publiée. Vous devez donc à chaque fois demander son consentement avant de la publier sur les réseaux sociaux. Soyez conscient.e des conséquences que la publication ou le re-publication de photos et vidéos de certain.e.s athlètes peuvent avoir sur votre groupe d'entraînement. Si une photo ou un enregistrement a déjà été publié sans son accord, il faut immé-

diatement le/la supprimer si l'athlète le demande. D'ailleurs, cela vaut également pour les enregistrements à des fins d'entraînement et de formation continue qui, s'ils ne sont pas publiés, sont transmis à des tiers. Nous vous recommandons de demander à chaque fois le consentement au préalable- Les droits dont bénéficient les athlètes s'appliquent bien entendu également aux entraîneurs, membres de l'entourage et autres personnes qui apparaissent souvent automatiquement sur les photos prises lors des entraînements notamment.

Cf. « [Exemple de déclaration de consentement](#) »

Pour vous en tant que parent

Votre enfant et les autres enfants ont le droit de décider eux-mêmes si des photos ou des vidéos d'eux peuvent être publiées. C'est pourquoi vous devez demander l'accord de votre enfant (ainsi que des autres personnes apparaissant sur l'enregistrement) avant de publier un enregistrement. Si une photo a déjà été publiée sans consentement, elle doit être immédiatement supprimée si les personnes apparaissant sur la photo le demandent.

Pour vous en tant que responsable de société

Les membres de votre société (c'est-à-dire les fonctionnaires, athlètes, entraîneurs, etc.) ont le droit de décider eux-mêmes si des photos et des vidéos d'eux peuvent

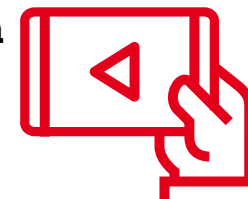
être publiées. Demandez au préalable l'accord des membres de la société au moyen d'une déclaration de consentement.

Cf. « [Exemple de déclaration de consentement](#) »

Si vous organisez un événement en tant que société, il est préférable d'informer toutes les personnes présentes au moyen d'une affiche d'information de la possibilité que des photos et vidéos soient prises et publiées.

Cf. « [Exemple d'affiche d'information](#) »

5 Transmission de photos et d'enregistrements vidéo



Il convient de respecter les droits d'auteur lors de la transmission d'enregistrements photo et vidéo (par exemple par l'envoi d'un lien). Si la prise de vue provient d'un photographe mandaté, l'accord de l'auteur de la photo ou de la vidéo doit également être obtenu lors de la transmission ou de la publication des prises de vue. N'oubliez donc pas de mentionner l'auteur de la prise de vue dès lors que vous publiez une de ses photos/vidéos.

// SOUTIEN ET AUTRES INFORMATIONS

Liens utiles



www.coolandclean.ch

Plate-forme de prévention «cool and clean» de Swiss Olympic pour un sport propre et fair-play.

www.jugendundmedien.ch

Plateforme passionnante pour vous et vos parents contenant des informations sur les jeunes et sur la compétence médiatique.

www.147.ch

Service d'informations et de conseils de Pro Juventute qui permet aux jeunes de poser des questions sur des sujets variés (mobbing, cyberaddiction, etc.). Conseil par téléphone, par chat, par courriel ou par SMS, 24h/24 et 7j/7.

www.feel-ok.ch

Plateforme internet pour les jeunes contenant des textes informatifs, des jeux et des tests relatifs à des questions de santé et à des sujets quotidiens.

www.pfpdt.ch

Le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) décrit les principaux aspects juridiques portant sur internet et l'informatique.

Tiré du Guide sur les réseaux sociaux de Swiss Olympic :

[SocialMedia_Guide_2020_A5_F_def_Web.pdf \(swissolympic.ch\)](#)

rédigé en mai 2023

Votre interlocuteur à la FSG



Division marketing, communication et sponsoring
marketing@stv-fsg.ch